ID: 019-200066744-20241212-20240502-DE



A HAUTE ORRÈZE

Délibération n°2024-05-02

Réf. Nomenclature « Actes »: 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation de représentants dans les organismes extérieurs : Pays Haute-Corrèze Ventadour

Nombre de membres du						
conseil						
En exercice	101					
Présents	65					
Pouvoirs	10					
Votants	75					

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 décembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

• Élus ayant donné pouvoir :

Calla Tony	à	Sandra Delibit	Saugeras Jean- Pierre	à	Philippe Brugère
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Sauviat Jean- Marc	à	Michèle Valibus
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère	Ventadour Elisabeth	à	Yohann Fiancette
Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe	Vimon Barbara	à	Stéphanie Gautier

Élus excusés :

Arnaud Gérard; Aubessard Anne-Marie; Bauvy Claude; Betoule Philippe; Bézanger Joël; Boyer Laurence; Bredèche Robert (représenté); Briquet Isabelle; Brugère Jeremy; Calonne Vincent; Chapuis Laëtitia; Coulaud Danielle; Delbègue Jean-Pierre; Faugeron Guy (représenté); Granet Henri; Jouve Nicolas; Jouve Patrick; Le Royer Sandrine; Mazière Daniel; Monteil Christiane; Mouty Samuel; Nirelli Catherine; Peyrat Nathalie; Peyraud Stéphane; Prabonneau Sylvie; Repezza Guillaume; Rougerie Christine; Saugeras Michel (représenté); Simandoux Nelly (représenté); Soulefour Marie-Christine.

Délibération n°2024-05-02

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le





Vu la délibération n°2020-04-03a désignant les représentants de Haute-Corrèze Communauté dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°2021-04-01a en date du 30 septembre 2021 modifiant des représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;

Vu la délibération n°2023-03-01 en date du 27 juin 2023 modifiant des représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;

Vu la délibération n°2023-04-01 en date du 26 septembre 2023 modifiant des représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour qui demande au Conseil Communautaire de Haute-Corrèze Communauté de désigner des représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical soit 24 titulaires et 24 suppléants;

Le président Considère que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il doit désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés,

Conformément à la demande de Monsieur Pierre Coutaud de démissionner de son poste de membre titulaire et à la démission de son mandat d'élu de Monsieur Xavier Gruat, membre suppléant, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant au comité syndical du Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Michel Pesteil pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Comité syndical du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en tant que membre titulaire ;
- **DESIGNE** Michèle Valibus et Jean-Paul Alphonsout pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Comité syndical du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en tant que membres suppléants.

La liste des représentants mise à jour est annexée à la présente délibération.

A l'unanimité				
Votants	75			
Pour	75			
Contre	0			
Abstention	0			

Pour extrait conforme.

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 12 décembre 2024

Le Président, Pierre Chevalier